

FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – ÉTÉ 2023

CRITÈRES ET PROCESSUS DE SÉLECTION EN ATHLÉTISME

DÉLÉGATION DE SUD-OUEST



APERÇU

Toutes les sélections seront effectuées conformément aux normes d'opération des Jeux du Québec, et seront soumises à la Fédération québécoise d'athlétisme ainsi qu'au partenaire régional (Loisir et Sport Montérégie) pour validation et approbation.

Le comité de sélection régional, sous la supervision du répondant désigné par la FQA, est responsable de la mise en œuvre de ces critères, et détient l'autorité unique de prendre toutes les décisions concernant la sélection de l'équipe pour les Jeux du Québec.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter votre répondant régional Claude David (claudedavid2@yahoo.ca)

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. ENDROIT ET DATES DES JEUX DU QUÉBEC

Complexe sportif Guillaume-Leblanc, Rimouski, du 21 au 25 juillet 2023

1.2. DATES IMPORTANTES

DATE	DESCRIPTION	ENDROIT
du 1 ^{er} janvier 2022 au 2 juillet 2023	Période de réalisation des standards d'inscription (voir tableau en annexe)	
28 mai 2023	Pour être admissible à une sélection sur l'équipe régionale, vous devez participer à l'événement régional de qualification (Finale régionale des Jeux du Québec – Lac St-Louis et Sud-Ouest) ⁽¹⁾	Lasalle
À confirmer	Réunion du comité de sélection régional	
4 juillet 2023	Fermeture des inscriptions à la Finale des Jeux du Québec	
À confirmer	Soirée pré-départ	À confirmer
21 juillet 2023	Arrivée des délégations à la Finale des Jeux du Québec	Rimouski
22 au 25 juillet 2023	Dates de compétition	Rimouski
25 juillet 2023	Retour des délégations	

(1) Exceptionnellement, et sous réserve de l'approbation du répondant régional, une participation au championnat régional RSEQ d'athlétisme extérieur du GMAA (<https://www.gmaa.ca/outdoor-track-field>), Lac St-Louis (<https://www.arselsl.qc.ca>) ou de la Montérégie (<https://monteregie.rseq.ca>) sera accepté comme critère d'admissibilité

FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – ÉTÉ 2023

CRITÈRES ET PROCESSUS DE SÉLECTION EN ATHLÉTISME

1.3. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Jusqu'à 30 athlètes et 5 entraîneurs

Chaque athlète peut être inscrit à un maximum de 3 épreuves individuelles et deux relais ou aux épreuves combinées (heptathlon, décathlon) et deux relais.

Les délégations peuvent inscrire 2 athlètes par épreuve individuelle de même qu'aux épreuves combinées et 1 équipe par épreuve de relais.

Aucun standard d'inscription n'est exigé à l'été 2023.

1.4. ADMISSIBILITÉ

Afin d'être admissible à participer à la Finale des Jeux du Québec, l'athlète doit :

- Être né en 2006, 2007, 2008 ou 2009;
- Avoir participé à au moins un événement régional de qualification de sa région;
- Être identifié « Espoir Régional » par la FQA (l'affiliation à la FQA est obligatoire) ;
- Avoir complété le formulaire 2023 de "Déclaration d'admissibilité et d'appartenance régionale" de la Fédération québécoise d'athlétisme.

1.5. LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

L'athlète doit représenter la région où est situé son domicile * en date du 1^{er} mai 2023.

** Note : Une personne a, en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps.*

2. PROCESSUS DE SÉLECTION

Le comité de sélection régional appliquera le processus suivant pour sélectionner les 30 représentants de la région :

1. Un athlète qui réalise la meilleure performance de la région entre le 1^{er} janvier 2022 et le 2 juillet 2023 dans 2 épreuves et plus.
2. Un athlète qui réalise la meilleure performance de la région entre le 1^{er} janvier 2022 et le 2 juillet 2023 dans 1 épreuve.
3. Un athlète qui réalise la deuxième performance de la région entre le 1^{er} janvier 2022 et le 2 juillet 2023 dans 2 épreuves et plus.
4. Un athlète qui réalise la deuxième performance de la région entre le 1^{er} janvier 2022 et le 2 juillet 2023 dans 1 épreuve.

Si des places sont encore vacantes, celles-ci pourront être comblées avec les athlètes qui auront respecté les critères d'admissibilité, mais qui n'auront pas été sélectionnés au terme des 4 rondes du processus de sélection

Les performances réalisées lors de toute compétition d'athlétisme fédérée ainsi que lors des championnats régionaux RSEQ d'athlétisme extérieur du GMAA (<https://www.gmaa.ca/outdoor-track-field>), Lac St-Louis (<https://www.arselsl.qc.ca>) ou de la Montérégie (<https://monteregie.rseq.ca>) seront considérées.